



Charte éthique et déontologique de la FIDHY

Éthique du yoga

- ✓ Le yoga requiert de l'adepte qui veut suivre ce chemin d'évolution et de transformation une réévaluation de ses valeurs aussi bien au niveau personnel que dans ses relations avec autrui. Ces valeurs sont clairement codifiées dans les yogas sutra de Patanjali.
- ✓ La FIDHY dans son rôle fédérateur rappelle qu'elle est attachée à ces valeurs et demande à l'ensemble de ses membres de s'y référer aussi bien dans le cadre de leur mandat associatif que dans celui de leur enseignement.

Code de déontologie

- ✓ Le code de déontologie de la profession formulé par l'UEY s'applique à tout membre de la FIDHY.
- ✓ Chaque membre de la FIDHY s'engage à :
 - respecter la dignité, la liberté et les droits de chacun sans distinction,
 - respecter le secret professionnel et la confidentialité de toute information personnelle,
 - rester conscient des limites de l'autorité que lui confère sa responsabilité d'enseignant ou de représentant de l'association,
 - créer les conditions d'une transmission respectueuse de l'âge, de la santé de l'expérience et de la progression de chaque élève en favorisant son accès à l'autonomie dans sa pratique
 - respecter les autres formes d'enseignements de yoga,
 - faire preuve de souplesse, de diplomatie en s'abstenant de critique ,
 - faire preuve de réserve dans l'expression de ses opinions, écrits, paroles notamment lorsqu'elle est identifiée à un mandat de représentant de la FIDHY.
- ✓ La FIDHY incite chacun de ses membres à s'orienter vers l'essentiel en établissant un climat d'harmonie et d'enthousiasme pour partager les valeurs du yoga.

Date :

Nom, prénom, signature :

« Compte rendu d'Assemblée générale de la FIDHY le 11/11/2012



Fédération
Inter-enseignements
De
Hatha
Yoga

Pièce annexée : Charte éthique et déontologique de la FIDHY approuvée en CA le 23/10/2012.
Fait par Danièle Laffond, présidente de la FIDHY, 11/11/2012. »